

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

CONSEIL DU 29 NOVEMBRE 2022
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – MA10-2022-19 / 10-2022-239

Objet : Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil du 10^e arrondissement,

Vu le code général des collectivités territoriales, Livre V, Titre 1^{er}, Chapitres 1^{er} et 2,
notamment son article L.2121-15 ;

Vu la convocation adressée par Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e
arrondissement, à chaque conseiller.ère le 23 novembre 2022 ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

Article unique : Madame Léa VASA, Conseillère de Paris, déléguée dans le 10^e à la
Propreté, à la Stratégie zéro déchet et à l'Économie circulaire, est désignée secrétaire de
séance à l'unanimité des membres présents

Nombre de Votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Adopté à l'unanimité



Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

CONSEIL DU 29 NOVEMBRE 2022
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – MA10-2022-20 / 10-2022-240

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 3 novembre 2022.

Le Conseil du 10^e arrondissement,

Vu le code général des collectivités territoriales, Livre V, Titre 1^{er}, Chapitres 1^{er} et 2, notamment son article L.2121-15 ;

Vu la convocation adressée à chaque conseiller.ère le 23 novembre 2022 ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

Article unique : Le procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 3 novembre 2022 est adopté à l'unanimité.

Nombre de Votants : 20

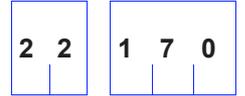
Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Adopté à l'unanimité



CONSEIL DU 29 NOVEMBRE 2022
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – MA10-2022-21 / 10-2022-241

Objet : Adoption de la procédure d'urgence

Le Conseil du 10^e arrondissement,

Les articles L. 2121-12 et L.2511-10 du code général des collectivités prévoient qu'en cas d'urgence, le délai de convocation peut-être ramené à un jour franc. Le conseil d'arrondissement, dès l'ouverture de la séance, doit se prononcer sur l'urgence.

Dans la mesure où un ou plusieurs ordres du jour ont été envoyés après le délai de 5 jours francs avant la tenue de la séance ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Vu l'exposé des motifs n° **MA 10-2022-21** en date du 29 novembre 2022 présenté par Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La procédure d'urgence est adoptée à l'unanimité

Nombre de Votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Adopté à l'unanimité

CONSEIL DU 29 NOVEMBRE 2022
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – DLH 116 / 10-2022-242

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DLH 116

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° DLH/2022/116, proposant d'accorder une subvention complémentaire en vue du financement du programme de création d'une pension de famille de 30 logements PLA-I et d'un Centre d'Hébergement comportant 51 logements PLA-I à réaliser par VILOGIA, 6-10 passage Dubail (10^e) ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement, ;

Sur le rapport de Monsieur Élie JOUSSELLIN, Adjoint à la Maire du 10^e, délégué au Logement, aux Relations avec les bailleurs, à la Lutte contre la spéculation immobilière, à la Mémoire et au Monde combattant – Correspondant défense. Référent du quartier Château d'Eau / Lancry ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DLH/2022/116.

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

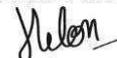
Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0



Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

CONSEIL DU 29 NOVEMBRE 2022
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – DLH 177 / 10-2022-243

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DLH 177

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° DLH/2022/177, proposant d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement du programme d'acquisition-amélioration de 31 logements sociaux (10 PLA I - 12 PLUS – 9 PLS) à réaliser par HSF au 31, rue Louis Blanc (10^e) ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement, ;

Sur le rapport de Monsieur Élie JOUSSELLIN, Adjoint à la Maire du 10^e, délégué au Logement, aux Relations avec les bailleurs, à la Lutte contre la spéculation immobilière, à la Mémoire et au Monde combattant – Correspondant défense. Référent du quartier Château d'Eau / Lancry ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DLH/2022/177.

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 29 NOVEMBRE 2022
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – DLH 240 / 10-2022-244

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DLH 240

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° DLH/2022/240, proposant d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement du programme d'acquisition-amélioration de 14 logements sociaux (9 PLA I - 5 PLUS) à réaliser par ELOGIE- SIEMP au 169 quai de Valmy (10^e) ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement, ;

Sur le rapport de Monsieur Élie JOUSSELLIN, Adjoint à la Maire du 10^e, délégué au Logement, aux Relations avec les bailleurs, à la Lutte contre la spéculation immobilière, à la Mémoire et au Monde combattant – Correspondant défense. Référent du quartier Château d'Eau / Lancry ;

Donne un avis favorable à la majorité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DLH/2022/240.

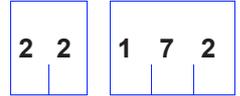
Nombre de Votants : 20

Pour : 19

Contre : 1

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 1



Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

CONSEIL DU 29 NOVEMBRE 2022
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – DLH 264 / 10-2022-245

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DLH 264

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° DLH/2022/264, proposant d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement du programme de rénovation à réaliser par Immobilière 3F au 15 rue Bichat (10^e) ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement, ;

Sur le rapport de Monsieur Élie JOUSSELLIN, Adjoint à la Maire du 10^e, délégué au Logement, aux Relations avec les bailleurs, à la Lutte contre la spéculation immobilière, à la Mémoire et au Monde combattant – Correspondant défense. Référent du quartier Château d'Eau / Lancry ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DLH/2022/264.

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 29 NOVEMBRE 2022
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – DLH 342 / 10-2022-246

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DLH 342

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° DLH/2022/342-1, proposant d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement du programme d'acquisition-amélioration de 10 logements sociaux PLAI, PLUS et PLS à réaliser par Aximo au 7, rue Saint-Merri (Paris Centre) , 13, rue Boinod (18^e), 13, rue Jean et Marie Moinon / 24, avenue Claude Vellefaux (10^e), 38, 40 et 42, rue Popincourt / 58- 60, rue du Chemin Vert (11^e), 66, rue de Saussure (17^e) et 45, avenue de Choisy (13^e) d'un montant de 111 842 euros ;

Dont pour le 10^e arrondissement :

- 13, rue Jean et Marie Moinon / 24, avenue Claude Vellefaux (10^e) du programme d'acquisition-amélioration comportant 1 logement social PLA I, avec un financement de 4 080 euros ;

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° DLH/2022/342-4, proposant d'accorder la garantie de la Ville de Paris pour le service des intérêts et l'amortissement de prêts PLAI à contracter par Aximo en vue du financement de 41 984 euros, d'un programme d'acquisition-amélioration de 1 logement social PLA I à réaliser au 13, rue Jean et Marie Moinon / 24, avenue Claude Vellefaux (10^e) ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement, ;

Sur le rapport de Monsieur Élie JOUSSELLIN, Adjoint à la Maire du 10^e, délégué au Logement, aux Relations avec les bailleurs, à la Lutte contre la spéculation immobilière, à la Mémoire et au Monde combattant – Correspondant défense. Référent du quartier Château d'Eau / Lancry ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DLH/2022/342-1 et 342-4

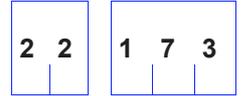
Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0



Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

CONSEIL DU 29 NOVEMBRE 2022
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – DLH 344 / 10-2022-247

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DLH 344

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° DLH/2022/344, proposant d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement du programme d'acquisition-amélioration de 16 logements sociaux (6 PLA I - 5 PLUS – 5 PLS) à réaliser par Paris Habitat au 22, rue Lucien Sampaix (10^e) ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement, ;

Sur le rapport de Monsieur Élie JOUSSELLIN, Adjoint à la Maire du 10^e, délégué au Logement, aux Relations avec les bailleurs, à la Lutte contre la spéculation immobilière, à la Mémoire et au Monde combattant – Correspondant défense. Référent du quartier Château d'Eau / Lancry ;

Donne un avis favorable à la majorité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DLH/2022/344.

Nombre de Votants : 21

Pour : 20

Contre : 1

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0



Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

CONSEIL DU 29 NOVEMBRE 2022
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – DLH 403 / 10-2022-248

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DLH 403

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° DLH/2022/403, proposant d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement du programme de rénovation à réaliser par ELOGIE- SIEMP au 17 et 17 bis rue Jean Poulmarch (10^e) ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement, ;

Sur le rapport de Monsieur Élie JOUSSELLIN, Adjoint à la Maire du 10^e, délégué au Logement, aux Relations avec les bailleurs, à la Lutte contre la spéculation immobilière, à la Mémoire et au Monde combattant – Correspondant défense. Référent du quartier Château d'Eau / Lancry ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DLH/2022/403.

Nombre de Votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 1

CONSEIL DU 29 NOVEMBRE 2022
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – DLH 411 / 10-2022-249

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DLH 411

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° DLH/2022/411, proposant de soumettre à son agrément les conditions de location à Paris Habitat OPH de l'immeuble 144 Boulevard Magenta (10^e) ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement, ;

Sur le rapport de Monsieur Élie JOUSSELLIN, Adjoint à la Maire du 10^e, délégué au Logement, aux Relations avec les bailleurs, à la Lutte contre la spéculation immobilière, à la Mémoire et au Monde combattant – Correspondant défense. Référent du quartier Château d'Eau / Lancry ;

Donne un avis favorable à la majorité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DLH/2022/411.

Nombre de Votants : 21

Pour : 20

Contre : 1

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 29 NOVEMBRE 2022
10^e arrondissement

Budget 2023 – Communication sur les opérations d'investissement / 10-2022-250

Budget 2023 - Communication sur les opérations d'investissement du 10^e arrondissement

La programmation des travaux relatifs aux équipements de proximité et à l'espace public (voirie et espaces verts) constitue des dépenses d'investissement qui se répartissent entre deux enveloppes budgétaires :

- **Les investissements d'intérêt local (IIL)**, qui regroupent les opérations inférieures à 1 M€ et qui concernent l'entretien courant des équipements de proximité, des espaces verts et de la voirie secondaire ;
- **Les investissements localisés (IL)**, qui concernent les opérations de plus grande envergure, relatives notamment au clos et au couvert (de type ravalement, mise en accessibilité, installation thermique...) ou à la voirie principale et éclairage public ; ils concernent également les opérations structurantes comme la création d'équipements.

Par ailleurs, dans le cadre du Pacte de proximité voté au Conseil de Paris de novembre 2021, le financement des opérations du Budget participatif ne sont plus prises en compte au sein des enveloppes d'investissements localisés.

I. Les investissements d'intérêt local (IIL)

La délibération 2009-DDATC-112 - « Pour un meilleur service de proximité aux Parisiens » - dispose que la/le Maire d'arrondissement se voit allouer deux enveloppes de crédits, l'une pour les équipements de proximité et l'autre pour l'espace public, au sein desquelles il/elle détermine les opérations devant être financées au titre du budget primitif.

Le calcul du montant de ces deux enveloppes est fondé sur des éléments quantitatifs (nombre et type d'équipements inscrits à l'inventaire des équipements de proximité) croisés avec un critère d'usage (fréquentation) et un critère de vétusté évalués par les directions gestionnaires.

L'établissement de la liste des opérations à financer est le fruit d'un travail approfondi entre la mairie d'arrondissement et les directions gestionnaires. Les choix effectués s'appuient sur la connaissance fine des équipements dont disposent les services de la Ville, lesquels élaborent en amont un état des lieux hiérarchisé des besoins, ainsi que sur les comptes rendus des visites d'architecture effectuées annuellement dans tous les équipements en présence du/de la responsable d'établissement, des directions gestionnaires et de la mairie d'arrondissement. Les préconisations de travaux issues des visites de la commission de sécurité de la Préfecture et des bureaux de contrôle sont prioritairement prises en compte dès lors qu'elles concernent la sécurité.

Au titre des IIL, comme chaque année, la mairie du 10^e disposera d'une enveloppe globale de **3,196 M€**, dont 809,5 K€ au titre de l'enveloppe « espace public » et 2,386 M€ pour l'enveloppe « équipements de proximité ».

Au sein de l'enveloppe équipements de proximité, le budget alloué au programme d'entretien et de rénovation est en augmentation

Pour accélérer le programme de rénovation des **écoles** du 10^e, leur budget augmentera de près de 100 K€ en 2023 (+9 %), portant l'enveloppe globale à 1,319M€ pour améliorer les conditions d'accueil des élèves et de leurs familles mais également les conditions de travail des personnels de l'ensemble de la communauté éducative.

CONSEIL DU 29 NOVEMBRE 2022
10^e arrondissement

Budget 2023 – Communication sur les opérations d'investissement / 10-2022-250

Des travaux d'entretien, d'adaptation aux nouvelles normes, de menuiserie des fenêtres et de peinture seront ainsi effectués dans les écoles, dont Parmentier, Louis Blanc et Martel. Une enveloppe de 170K€ sera affectée à la rénovation complète des classes de maternelle de l'école Vicq d'Azir. De même, la réfection de plusieurs réfectoires est programmée : celui de l'école Saint-Maur interviendra dès 2023, pour un montant de 150K€.

Le budget des **crèches** sera en légère augmentation (+7 000 €) par rapport au BP 2022, afin de finaliser les travaux dans la crèche Vellefaux (modernisation de la circulation verticale et horizontale pour un montant de 125K€ - cela porte le montant total mobilisé au titre de la rénovation de la crèche à 355K€) et la restructuration de la section des bébés de la crèche La Fayette, soit une enveloppe de 297K€.

Le maintien du budget des **équipements sportifs** par rapport au BP 2022, soit 350 K€, permet leur entretien courant et comprend des interventions de remise aux normes pour un montant de 160 K€, des travaux d'amélioration fonctionnelle tant pour les usagers (notamment 50 K€ pour l'adaptation des gymnases du 10^e au futsal) que pour les agents (40 K€ seront consacrés aux locaux sociaux).

S'agissant des **équipements de jeunesse**, 160K€ seront alloués aux centres d'animation pour permettre la modernisation de la ventilation des salles de danse de l'espace Jemmapes et la seconde tranche de remplacement des châssis vitrés du centre de la Grange-aux-Belles.

Concernant les **équipements culturels** de l'arrondissement, une enveloppe de 80K€ sera allouée au conservatoire, les bibliothèques ayant fait l'objet de rénovation récentes importantes. L'opération en question est la modernisation des circulations de l'aide Sud du conservatoire, pour y faciliter les déplacements des usagers et des personnels.

Concernant le **bâtiment de la mairie du 10^e**, 180K€ seront mobilisés pour améliorer les conditions d'accueil des usagers et de travail des agents. Ils permettront :

- la modernisation de l'éclairage intérieur de la mairie, afin d'installer un système respectant les conditions d'accessibilité et optimisant les consommations énergétiques ;
- l'étude d'un regroupement des services à la population au rez-de-chaussée, afin de simplifier le parcours des usagers. Cette demande a été émise dans le cadre de l'audit QualiParis et de la visite du CHSCT de la DDCT de mars 2022 ;
- la rénovation des bureaux du 5^e étage au-dessus de la direction générale des services afin d'y regrouper les membres du Pôle vie associative et citoyenne.

Au sein de l'enveloppe « espace public », un rééquilibrage est opéré en faveur des espaces verts

Le budget alloué aux **espaces verts** de l'arrondissement sera doublé en le portant à près de 260 K€.

L'augmentation de l'enveloppe des espaces verts permettra de renforcer l'entretien de trois équipements de l'arrondissement : le square Juliette Dodu (165 K€), le square Saint-Laurent et le jardin Villemin (14 500 €).

Les crédits de **voirie** sont majoritairement fléchés vers des opérations de réfection de chaussées, pour un montant total de 550 K€. Par ailleurs, une enveloppe de 80K€ sera affectée au financement de la réfection des murets bas de la rue Albert Camus, au sein du quartier de la Grange-aux-Belles.

Budget 2023 – Communication sur les opérations d'investissement / 10-2022-250

II. Les investissements localisés (IL)

A l'inverse des ILL, les mairies ne sont pas décisionnaires sur ces opérations. Elles peuvent être regroupées en 3 catégories :

- les opérations relevant des Autorisations de Programme de projet (AP de type 1) supérieures à 1 M€ ;
- les opérations d'investissements localisés relevant de l'entretien des équipements de proximité (AP de type 2), soit effectuées sur des équipements inscrits à l'inventaire, mais explicitement écartées du champ des ILL dans la délibération 2009 DDATC 112 (installations thermiques, accessibilité...), soit portant sur la voirie principale de chaque arrondissement.

Au titre du BP 2023, l'enveloppe totale des opérations atteint **4,877M€**, dont 3,835M€ pour l'espace public et 1,042M€ pour la mairie et les équipements de proximité de l'arrondissement.

Concernant les équipements de proximité, les crédits du BP 2023 permettra notamment de créer une cour Oasis au sein de l'ancienne école Paradis

Un budget de 400K€ sera alloué la création d'une **cour Oasis au sein de l'ancienne école Paradis**, qui bénéficie depuis le mois de juillet d'une ouverture au public le samedi. Cette demande s'inscrit en cohérence avec l'objectif de mandature de déployer des cours Oasis sur l'ensemble du territoire du 10^e. Cette cour Oasis servira également de démonstrateur aux équipes éducatives et enseignantes parisiennes qui bénéficieront d'un accompagnement du CAUE qui s'installera provisoirement dans les locaux de l'école en 2023.

Une enveloppe de 552K€ viendra compléter l'inscription de 5 M€ destinées à financer la deuxième phase des **travaux des façades de la mairie** (ravalement et modernisations des menuiseries) donnant sur les rues Pierre Bullet et Hittorff, qui débutera au premier trimestre 2023 et s'achèvera en 2025. Ce montant complémentaire est destiné à couvrir les éventuels aléas de chantier, ce qui est nécessaire pour ce type d'opération complexe.

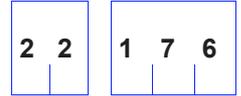
S'agissant de l'entretien des **équipements sportifs de la DJS**, une enveloppe de 90K€ sera allouée au financement d'opérations de travaux au sein du centre sportif Parmentier et des TEP Verdun et Valmy

Concernant l'espace public, la démarche participative « Embellir votre Quartier » est désormais inscrite sur les investissements localisés

L'enveloppe mobilisée au titre de la démarche participative « **Embellir votre quartier** » (EVQ) s'élèvera à 2,5 M€. Cette démarche, initiée par la Ville de Paris, vise à co-construire les projets d'aménagement et de transformation d'un quartier avec ses habitants. Pour chaque quartier, EVQ se matérialise par un diagnostic, suivi d'une concertation et d'une planification des travaux.

La méthode utilisée permet de regrouper l'ensemble des interventions d'un même quartier sur une période de travaux resserrée. Le montant inscrit pour 2023 correspond aux études et travaux qui seront lancées dans le cadre du second quartier du 10^e à savoir le quartier Louis Blanc-Verdun.

Pour mémoire, une enveloppe pluriannuelle de 5,5M€ a été votée en 2022 au titre du quartier Saint-Vincent-de-Paul/Paradis qui est actuellement en phase de travaux. Plusieurs projets ont vu le jour, parmi lesquels : la rue aux écoles Belzunce, l'apaisement et la végétalisation de la rue Saint-Vincent-de-Paul et du carrefour entre la rue de Rocroy et la



CONSEIL DU 29 NOVEMBRE 2022
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

Budget 2023 – Communication sur les opérations d'investissement / 10-2022-250

rue de Dunkerque du fait du changement de sens de circulation.

Par ailleurs, 1,3 M€ seront affecté à la **réfection du tapis de chaussée du boulevard de Magenta**, qui constitue une priorité pour l'entretien du patrimoine de voirie du 10^e arrondissement : les tronçons entre le Faubourg Saint-Martin et la place de la République et entre le boulevard de la Chapelle et la place du 8 mai 1945 seront traités.

Enfin, 40 K€ seront alloués à l'entretien annuel de la **Place de la République**.

CONSEIL DU 29 NOVEMBRE 2022
10^e arrondissement

Budget 2023 – Communication sur les opérations d'investissement / 10-2022-250

IIL ET IL 2023 10 ^e ARRONDISSEMENT						
DAC	TRAVAUX PROPOSES A LA PROGRAMMATION 2023			IIL 2023	IL 2023 Type 2	IL 2023 Type 1
	CMA	6 rue Pierre Bullet	Modernisation des circulations alle	80 000,00 €		
	TOTAL DAC			80 000,00 €	0,00 €	0,00 €
DASCO	TRAVAUX PROPOSES A LA PROGRAMMATION 2023			IIL 2023	IL 2023 Type 2	IL 2023 Type 1
	EE	Ecoles du 10e	Travaux de peinture dans les écoles du 10ème	74 000,00 €		
	EE	200 rue Saint-Maur	Modernisation de réfectoire	150 000,00 €		
	EE	34 rue du Faubourg Saint-Denis	Remplacement de l'escalier de secours métallique	30 000,00 €		
	EE	39 rue de l'Aqueduc	Création de sanitaires adultes supplémentaires sur 2 interpaliers	60 000,00 €		
	EE	39 rue de l'Aqueduc	Remplacement des menuiseries extérieures du 3è Tranche/3	300 000,00 €		
	EE	5 rue Hôpital Saint-Louis	Rénovation et changement de la quincaillerie et des menuiseries extérieures	25 000,00 €		
	EM	155 avenue Parmentier	Changement des limiteurs des ouverture fenêtres	40 000,00 €		
	EM	155 avenue Parmentier	Remplacement des menuiseries extérieures bois restantes	90 000,00 €		
	EM	49 rue Louis Blanc	Remplacement des menuiseries extérieures peintures côtés escalier et couloir	150 000,00 €		
	EM	6 rue Legouvé	Réfection de l'étanchéité de la cour haute et du sol souple	100 000,00 €		
	EM	9 rue Martel	Intallation d'un coupe-feux les locaux poubelles extérieurs	10 000,00 €		
	EM	Passage des Récollets	Modernisation de la circulation horizontale et des cages d'escaliers	120 000,00 €		
	EP	16 rue Vicq d'Azir	Rénovation des classes de maternelles	170 000,00 €		
	EM	20 rue Paradis	Cour OASIS		400 000,00 €	
	TOTAL DASCO			1 319 000,00 €	400 000,00 €	0,00 €
	TRAVAUX PROPOSES A LA PROGRAMMATION 2023			IIL 2023	IL 2023 Type 2	IL 2023 Type 1
DDCT	Mairie	72 rue du Fbg Saint-Martin	Aménagement du schéma fonctionnel	80 000,00 €		
	Mairie	72 rue du Fbg Saint-Martin	Eclairage intérieur de la mairie	70 000,00 €		
	Mairie	72 rue du Fbg Saint-Martin	Pôle associatif	30 000,00 €		
	Mairie	72 rue du Fbg Saint-Martin	Restauration des façades (TC Bullet Hittorf)			552 000,00 €
		TOTAL DDCT			180 000,00 €	0,00 €
DFPE	TRAVAUX PROPOSES A LA PROGRAMMATION 2023			IIL 2023	IL 2023 Type 2	IL 2023 Type 1
	CC	241 rue La Fayette	Ajout de plan de travail (biberonnerie)	15 000,00 €		
	CC	241 rue La Fayette	Remplacement des menuiseries extérieures cuisine	7 000,00 €		
	CC	241 rue La Fayette	Restructuration de la section bébés	150 000,00 €		
	CC	64 B & 66 B rue Claude Vellefaux	Circulation verticale et horizontale	125 000,00 €		
	TOTAL DFPE			297 000,00 €	0,00 €	0,00 €
DJS	TRAVAUX PROPOSES A LA PROGRAMMATION 2023			IIL 2023	IL 2023 Type 2	IL 2023 Type 1
		Gymnases du 10e	Adaptation au futsal	50 000,00 €		
	CS	Verdier	Rénovation des locaux sociaux	20 000,00 €		
	Gymnase	Paradis	Création WC PMR	30 000,00 €		
	Gymnase	Grange aux Belles	Remplacement de la porte coupe feu	50 000,00 €		
	Gymnase	Château Landon	Remplacement couverture, chéneaux	130 000,00 €		
	Gymnase	Château Landon	Rénovation de l'accueil, des vestiaires et des douches	50 000,00 €		
	Salle	rue du Buisson Saint-Louis	Locaux sociaux	20 000,00 €		
	CPA	Grange aux Belles	Remplacement des châssis vitrés (seconde tranche)	50 000,00 €		
	CPA	Jemmapes	Amélioration de la ventilation des salles danse	80 000,00 €		
	CPA	Landon	Remplacement évacuation S EU	30 000,00 €		
	CS	Parmentier	Remplacement du parement extérieur		40 000,00 €	
	TEP	Verdun Valmy	Réfection de l'étanchéité du bâtiment (vestiaire et garde corps)		50 000,00 €	
	TOTAL DJS			510 000,00 €	90 000,00 €	0,00 €
	TOTAL			2 386 000,00 €	490 000,00 €	552 000,00 €

CONSEIL DU 29 NOVEMBRE 2022
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

Budget 2023 – Communication sur les opérations d'investissement / 10-2022-250

TRAVAUX PROPOSES A LA PROGRAMMATION 2023				III 2023	IL 2023 Type 2	IL 2023 Type 1
E S P A C E P U B L I C	DEVE	Square Juliette Dodu	Rénovation de l'aire de jeux et abords	165 000,00 €		
		Jardin Villemain	Rénovation d'une allée	14 500,00 €		
		Square Saint-Laurent	Rénovation du jardin	80 000,00 €		
		10e arrondissement	Embellir votre quartier		830 000,00 €	
	TOTAL DEVE			259 500,00 €	830 000,00 €	0,00 €
TRAVAUX PROPOSES A LA PROGRAMMATION 2023				III 2023	IL 2023 Type 2	IL 2023 Type 1
P U B L I C	DVD	Carrefour entre rue de Metz et le Faubourg Saint-Denis	Réfection de la chaussée	145 000,00 €		
		Rue Yves Toudic	Réfection de la chaussée (Tronçon Rue Beaurepaire à Rue de Marseille)	105 000,00 €		
		Rue Albert Camus	Trottoir (Mur de soutènement)	80 000,00 €		
		Rue du faubourg Saint-Denis	Réfection du trottoir (rue des Petites Ecuries à rue de Paradis)	220 000,00 €		
		Boulevard de Magenta	Réfection de la chaussée (rue du 8 mai 45 à rue La Fayette)		195 000,00 €	
		Place de la République	Réfection trottoir		40 000,00 €	
		10e arrondissement	Embellir votre quartier		1 670 000,00 €	
		Boulevard de Magenta				1 100 000,00 €
TOTAL DVD			550 000,00 €	1 905 000,00 €	1 100 000,00 €	
TOTAL			809 500,00 €	2 735 000,00 €	1 100 000,00 €	

CONSEIL DU 29 NOVEMBRE 2022
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – DPE 45 / 10-2022-251

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DPE 45

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° DPE/2022/45, proposant l'attribution de trois subventions d'un montant total de 93.000 euros aux associations Les Canaux, Les Hyper Voisins et Unis-Cité ;

dont 2 subventions pour le 10^e arrondissement :

- Une subvention de 20.000 euros est attribuée à l'association Les Canaux (numéro SIMPA 188568, numéro de dossier 2022_10455)
- Une subvention de 42.000 euros est attribuée à l'association Unicités (numéro SIMPA 105941, numéro de dossier 222_09849).

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement, ;

Sur le rapport de Madame Léa VASA, Conseillère de Paris, déléguée dans le 10^e à la Propreté, à la Stratégie zéro déchet et à l'Économie circulaire ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DPE/2022/45.

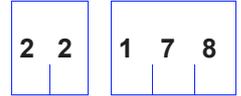
Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0



Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

CONSEIL DU 29 NOVEMBRE 2022
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – DAC 314 / 10-2022-252

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DAC 314

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° DAC/2022/314, demandant l'autorisation de signer une convention relative aux actions partenariales entre les conservatoires municipaux d'arrondissement de la Ville de Paris et le Groupement d'intérêt public pour la réussite éducative à Paris, visant notamment à accueillir en conservatoire des enfants bénéficiant d'un parcours de réussite éducative ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement, ;

Sur le rapport de Monsieur Éric ALGRAIN, Premier Adjoint à la Maire du 10^e, délégué à l'Éducation, à la Politique de la Ville et à la mise en œuvre du Plan Climat - Énergie ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DAC/2022/314.

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0



Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


CÉLIA MELON

CONSEIL DU 29 NOVEMBRE 2022
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – DASCO 118 / 10-2022-253

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DASCO 118

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° DASCO/2022/118, autorisant à conclure avec la Caisse des écoles du 10^e arrondissement l'avenant 2023 à la convention susvisée et proposant pour l'année 2023 l'attribution d'une subvention d'un montant de 5 443 800 euros pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement, ;

Sur le rapport de Monsieur Éric ALGRAIN, Premier Adjoint à la Maire du 10^e, délégué à l'Éducation, à la Politique de la Ville et à la mise en œuvre du Plan Climat - Énergie ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DASCO/2022/118.

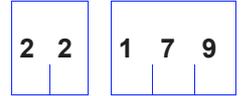
Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0



Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

CONSEIL DU 29 NOVEMBRE 2022
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – DASCO 131 / 10-2022-254

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DASCO 131

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° DASCO/2022/131, proposant de l'autoriser à conclure avec l'association Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) une convention d'occupation du domaine public pour la mise à disposition de locaux commun aux situés au 20 rue de Paradis à Paris 10^e, selon les conditions essentielles figurant au projet de convention annexé au présent projet de délibération ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement, ;

Sur le rapport de Monsieur Éric ALGRAIN, Premier Adjoint à la Maire du 10^e, délégué à l'Éducation, à la Politique de la Ville et à la mise en œuvre du Plan Climat - Énergie ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DASCO/2022/131.

Nombre de Votants : 21

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 1

Ne prend pas part au vote : 0



Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

CONSEIL DU 29 NOVEMBRE 2022
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – DAE 277 / 10-2022-255

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DAE 277

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° DAE/2022/277, proposant l'attribution d'une subvention à l'association des commerçants et des riverains de la rue Beaurepaire et des rues adjacentes (10^e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2022 ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement, ;

Sur le rapport de Monsieur David DELPLANQUE, Conseiller d'arrondissement, délégué au Commerce, à l'Artisanat, au Développement économique et au Tourisme ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DAE/2022/277.

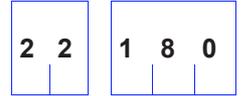
Nombre de Votants : 21

Pour : 21

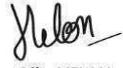
Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0



Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

CONSEIL DU 29 NOVEMBRE 2022
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – DAE 278 / 10-2022-256

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DAE 278

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° DAE/2022/278, proposant l'attribution d'une subvention à l'association des commerçants Lancry (10^e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2022 ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement, ;

Sur le rapport de Monsieur David DELPLANQUE, Conseiller d'arrondissement, délégué au Commerce, à l'Artisanat, au Développement économique et au Tourisme ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DAE/2022/278.

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 29 NOVEMBRE 2022
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – DAE 279 / 10-2022-257

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DAE 279

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° DAE/2022/279, proposant l'attribution d'une subvention à l'association des commerçants de la rue du Château d'Eau (10^e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2022 ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement, ;

Sur le rapport de Monsieur David DELPLANQUE, Conseiller d'arrondissement, délégué au Commerce, à l'Artisanat, au Développement économique et au Tourisme ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DAE/2022/279.

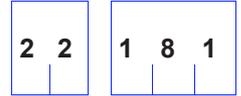
Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0



Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

CONSEIL DU 29 NOVEMBRE 2022
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – DAE 280 / 10-2022-258

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DAE 280

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° DAE/2022/280, proposant l'attribution d'une subvention à l'association des commerçants du Haut du Faubourg Saint-Martin à Paris 10^e (10^e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2022 ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement, ;

Sur le rapport de Monsieur David DELPLANQUE, Conseiller d'arrondissement, délégué au Commerce, à l'Artisanat, au Développement économique et au Tourisme ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DAE/2022/280.

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0



Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

CONSEIL DU 29 NOVEMBRE 2022
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – DVD 142 / 10-2022-259

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DVD 142

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° DVD/2022/142, sur le stationnement de surface dans les bois de Boulogne et Vincennes – mesures diverses, et sur le stationnement de surface – Dispositions Pass Autocar et stationnement des professionnels ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement, ;

Sur le rapport de Madame Pauline JOUBERT, Adjointe à la Maire du 10^e, déléguée à l'Aménagement de l'espace public et à la coordination des travaux. Référente du quartier Saint-Vincent de Paul / Lariboisière ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DVD/2022/142.

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 29 NOVEMBRE 2022
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – DVD 147 / 10-2022-260

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DVD 147

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° DVD/2022/147, demandant l'autorisation de signer la convention financière avec l'État relative à la subvention "Fonds de mobilité active" ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement, ;

Sur le rapport de Madame Pauline JOUBERT, Adjointe à la Maire du 10^e, déléguée à l'Aménagement de l'espace public et à la coordination des travaux. Référente du quartier Saint-Vincent de Paul / Lariboisière ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DVD/2022/147.

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 29 NOVEMBRE 2022
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – DSOL 110 / 10-2022-261

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DSOL 110

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° DSOL/2022/110, proposant la signature de 9 conventions pluriannuelles et une convention annuelle avec 9 associations gérant des actions de prévention spécialisée à Paris ;

dont pour le 10^e arrondissement :

- Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pour la gestion d'un service de prévention spécialisée avec la fondation Olga Spitzer, 9 Cour des Petites Écuries (10^e), dont le texte est joint à la présente délibération.

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Madame Philomène JUILLET, Conseillère d'arrondissement, déléguée à la Prévention, à la Sécurité, à la Police municipale et à la Vie nocturne ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DSOL/2022/110.

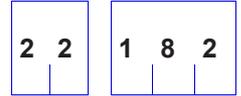
Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote :



Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

CONSEIL DU 29 NOVEMBRE 2022
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – SG 86 / 10-2022-262

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris SG 86

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° SG/2022/86, sollicitant l'autorisation de signer l'avenant n°3 à la convention relative à l'occupation du domaine public par l'État et aux modalités de participation financière de la Ville de Paris dans le cadre du Plan de Vidéo Protection de Paris (PVPP) ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement, ;

Sur le rapport de Madame Philomène JUILLET, Conseillère d'arrondissement, déléguée à la Prévention, à la Sécurité, à la Police municipale et à la Vie nocturne ;

Donne un avis favorable à la majorité au projet de délibération du Conseil de Paris n° SG/2022/86.

Nombre de Votants : 21

Pour : 11

Contre : 7

Abstention : 3

Ne prend pas part au vote : 0



CONSEIL DU 29 NOVEMBRE 2022
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

DÉLIBÉRATION – DVD 155 / 10-2022-263

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DVD 155

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° DVD/2022/155, demandant l'autorisation de signer avec l'association LA CASERNE ÉPHÉMÈRE un avenant n°2 à la convention d'occupation du domaine public fluvial pour l'exploitation des locaux situés 200 à 206, quai de Valmy, le long du Bassin Louis Blanc sur le canal Saint Martin, à Paris 10^e ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement, ;

Sur le rapport de Madame Pauline JOUBERT, Adjointe à la Maire du 10^e, déléguée à l'Aménagement de l'espace public et à la coordination des travaux. Référente du quartier Saint-Vincent de Paul / Lariboisière ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DVD/2022/155.

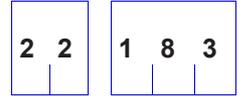
Nombre de Votants : 21

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 7

Ne prend pas part au vote : 0



Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

CONSEIL DU 29 NOVEMBRE 2022
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – DGCP 6 / 10-2022-264

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DGCP 6

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° DGCP/2022/6, autorisant à signer avec la Métropole du Grand Paris une convention de déploiement expérimental du dispositif « Pass Numérique » (10^e, 17^e, 18^e) et un avenant de prolongation (13^e, 15^e) ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement, ;

Sur le rapport de Monsieur Thomas WATANABÉ VERMOREL, Adjoint à la Maire du 10^e, délégué au Handicap, à l'Accessibilité universelle, aux Cultures technique, scientifique et populaire, au Conservatoire du livre et à l'Alimentation durable. Référent du quartier Grange-aux-Belles / Terrage ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DGCP/2022/6.

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0



Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

CONSEIL DU 29 NOVEMBRE 2022
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – DJS 128 / 10-2022-265

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DJS 128

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° DJS/2022/128, proposant de l'autoriser à signer des conventions avec les 17 caisses des écoles en vue de la restauration des stages Paris Sport Vacances ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement, ;

Sur le rapport de Monsieur Éric ALGRAIN, Premier Adjoint à la Maire du 10^e, délégué à l'Éducation, à la Politique de la Ville et à la mise en œuvre du Plan Climat - Énergie ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DJS/2022/128.

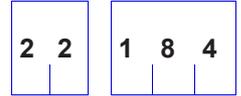
Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0



Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

CONSEIL DU 29 NOVEMBRE 2022
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – DASCO 73 / 10-2022-266

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DASCO 73

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° DASCO/2022/73, soumettant à son approbation l'octroi de dotations complémentaires de fonctionnement (508 160 euros) et de subventions pour travaux (76 074 euros) à certains collèges publics parisiens ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement, ;

Sur le rapport de Monsieur Éric ALGRAIN, Premier Adjoint à la Maire du 10^e, délégué à l'Éducation, à la Politique de la Ville et à la mise en œuvre du Plan Climat - Énergie ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DASCO/2022/73.

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 29 NOVEMBRE 2022
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – DASCO 135 / 10-2022-267

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DASCO 135

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° DASCO/2022/135, soumettant à son approbation l'octroi de subventions d'investissement à 5 collèges au titre du budget participatif des collèges, édition 2021/2022 ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement, ;

Sur le rapport de Monsieur Éric ALGRAIN, Premier Adjoint à la Maire du 10^e, délégué à l'Éducation, à la Politique de la Ville et à la mise en œuvre du Plan Climat - Énergie ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DASCO/2022/135.

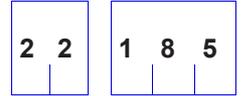
Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0



CONSEIL DU 29 NOVEMBRE 2022
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

DÉLIBÉRATION – DASCO 136 / 10-2022-268

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DASCO 136

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° DASCO/2022/136, proposant de fixer les contributions (1 643 555 euros) aux services de restauration et d'internat au profit des collèges dotés d'un service de restauration autonome pour 2023 ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement, ;

Sur le rapport de Monsieur Éric ALGRAIN, Premier Adjoint à la Maire du 10^e, délégué à l'Éducation, à la Politique de la Ville et à la mise en œuvre du Plan Climat - Énergie ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DASCO/2022/136.

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 29 NOVEMBRE 2022
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – DILT 8 / 10-2022-269

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DILT 8

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° DILT/2022/8, sollicitant l'autorisation de signer avec la société SOC CONSTRUCTION ELECTROMECHANIQUE-SCEM, sise Route d'Étampes, 91410 DOURDAN, une concession de service portant sur la mise en place et l'exploitation de cabines photographiques et de photocopieurs dans les mairies d'arrondissement et divers services de la Ville de Paris ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement, ;

Sur le rapport de Monsieur Éric ALGRAIN, Premier Adjoint à la Maire du 10^e, délégué à l'Éducation, à la Politique de la Ville et à la mise en œuvre du Plan Climat - Énergie ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DILT/2022/8.

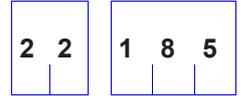
Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0



Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

CONSEIL DU 29 NOVEMBRE 2022
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – DDCT 109 / 10-2022-270

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DDCT 109

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° DDCT/2022/109, soumettant à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement à 4 associations ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement, ;

Sur le rapport de Monsieur Raphaël BONNIER, Adjoint à la Maire du 10^e, délégué à la Participation citoyenne, au Débat public, à la Vie associative et au Budget Participatif, Référent du quartier Louis Blanc / Aqueduc ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DDCT/2022/109.

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 29 NOVEMBRE 2022
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – DJS 32 / 10-2022-271

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DJS 32

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° DJS/2022/32, proposant l'attribution de subventions annuelles de fonctionnement à plusieurs associations parisiennes ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement, ;

Sur le rapport de Monsieur Philippe GUTTERMANN, Conseiller d'arrondissement, délégué au Sport, aux Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 et à l'Éducation populaire ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DJS/2022/32.

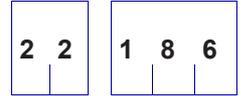
Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0



Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

CONSEIL DU 29 NOVEMBRE 2022
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – DJS 33 / 10-2022-272

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DJS 33

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° DJS/2022/33, proposant l'attribution de subventions annuelles de fonctionnement à plusieurs associations parisiennes ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement, ;

Sur le rapport de Monsieur Philippe GUTTERMANN, Conseiller d'arrondissement, délégué au Sport, aux Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 et à l'Éducation populaire ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DJS/2022/33.

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0



Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

CONSEIL DU 29 NOVEMBRE 2022
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – DGGP 14 / 10-2022-273

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DGGP 14

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° DGGP/2022/14, autorisant Madame la Maire de Paris à signer avec la Métropole du Grand Paris deux conventions de financement de subventions pour deux aménagements cyclables au titre du Plan Vélo Métropolitain ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Madame Pauline JOUBERT, Adjointe à la Maire du 10^e, déléguée à l'Aménagement de l'espace public et à la coordination des travaux. Référente du quartier Saint-Vincent de Paul / Lariboisière ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DGGP/2022/14.

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 29 NOVEMBRE 2022
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – DJS 152 / 10-2022-274

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DJS 152

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° DJS/2022/152, autorisant la Maire de Paris à poursuivre la mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances destiné à favoriser l'accès des jeunes Parisien·ne·s aux vacances en autonomie par une contribution financière directe et à verser aux bénéficiaires des aides financières ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement, ;

Sur le rapport de Madame Isabelle DUMOULIN, Adjointe à la Maire du 10^e, déléguée à la Jeunesse, aux Séniors et à la Solidarité entre les générations. Référente du quartier Saint-Denis / Paradis ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DJS/2022/152.

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0



CONSEIL DU 29 NOVEMBRE 2022
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

DÉLIBÉRATION – DJS 162 / 10-2022-275

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DJS 162

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° DJS/2022/162, autorisant la Maire de Paris à modifier exceptionnellement en 2022 l'enveloppe budgétaire du dispositif Paris Jeunes Vacances afin de favoriser l'accès des jeunes Parisien·ne·s aux vacances en autonomie ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement, ;

Sur le rapport de Madame Isabelle DUMOULIN, Adjointe à la Maire du 10^e, déléguée à la Jeunesse, aux Séniors et à la Solidarité entre les générations. Référente du quartier Saint-Denis / Paradis ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DJS/2022/162.

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 29 NOVEMBRE 2022
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – DJS 30 / 10-2022-276

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DJS 30

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° DJS/2022/30, proposant la signature de 12 avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec 12 O.M.S., puis proposant la signature d'une convention pluriannuelle d'objectif avec l'O.M.S. 9 ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement, ;

Sur le rapport de Monsieur Philippe GUTTERMANN, Conseiller d'arrondissement, délégué au Sport, aux Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 et à l'Éducation populaire ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DJS/2022/30.

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 29 NOVEMBRE 2022
10^e arrondissement

VMA10-2022-24 / 10-2022-277

Vœu présenté par Thomas Watanabe Vermorel, Sylvain Raifaud, Ulf Clerwall, David Delplanque, Isabelle Dumoulin, Sylvie Scherer, Léa Vasa, élu-es du groupe Les Ecologistes pour Paris 10^e, relatif au Numérique Responsable.

Considérant que la révolution numérique entraîne des mutations écologiques, sociales et économiques, voire démocratiques, géopolitiques et anthropologique ;

Considérant le décret n° 2022-1084 daté du 29 juillet 2022 qui oblige les communes de plus de 50000 habitants à se doter d'une stratégie numérique responsable avant 2025 ;

Considérant qu'une doctrine numérique responsable doit traiter de l'impact écologique, de la cyber sécurité, de l'inclusion numérique et de la protection des usagers ;

Considérant que sur l'ensemble de ces aspects d'écologie, de cyber sécurité, d'inclusion numérique et de protection des usagers les logiciels libres, les services en ligne loyaux, les communautés décentralisées et les formats ouverts sont des alternatives crédibles et consistantes ;

Impact écologique

Considérant qu'il faut réduire de 80% l'empreinte carbone de la France d'ici 2050 pour tenir les engagements de l'accord de Paris sur le climat et concourir à maintenir le réchauffement planétaire sous +1,5 degré, au-delà de quoi la vie humaine sur terre sera tragiquement perturbée ;

Considérant que selon le rapport du Sénat « d'information sur l'empreinte environnementale du numérique » le déploiement en France des technologies du numérique constitue déjà une source importante d'émissions de gaz à effet de serre et pourrait s'accroître considérablement dans les années à venir si rien n'était fait pour en réduire l'impact ;

Considérant que 70% de l'impact environnemental du numérique est réalisé à la production des terminaux ;

Considérant que l'obsolescence logiciel d'une part et la faible réparabilité des terminaux d'autres part sont des facteurs aggravant d'une production déraisonnable et sont donc responsables de l'essentiel de l'impact écologique du numérique.

Cybersécurité

Considérant que la numérisation de la société a entraîné le développement d'une cybercriminalité dont le coût économique à l'échelle mondiale avoisine en 2021 6 000 milliards ;

Considérant que la multiplication des cyberattaques envers des services publics, notamment des hôpitaux et dernièrement envers le Département de Seine-et-Marne dont les services ne sont plus accessibles ni par courriel, ni par téléphone, devient très préoccupante et entrave le principe de continuité du service public ;

CONSEIL DU 29 NOVEMBRE 2022
10^e arrondissement

VMA10-2022-24 / 10-2022-277

Inclusion numérique

Considérant enfin que les technologies du numérique doivent soutenir l'action sociale et non avoir pour effet de porter atteinte aux équilibres sociaux, d'entacher le principe d'accessibilité aux services publics et plus insidieusement de rompre le lien social ;

Considérant le rapport d'activités 2021 du Défenseur des droits, concernant notamment les difficultés d'accès et d'égalité devant les services publics que présente la numérisation des démarches ;

Considérant que si la dématérialisation des démarches auprès des services publics peut constituer un puissant levier d'amélioration de l'accès de tous et de toutes à ses droits, cette transformation profonde des relations entre usagers et services publics ne peut se faire sans tenir compte des difficultés bien réelles d'une partie des parisiennes et parisiens et des besoins spécifiques de certaines catégories d'usagers et d'usagères ;

Considérant la Stratégie Parisienne d'Inclusion Numérique (SPIN), dont le 2^e volet a été présenté le 23 novembre 2022 ;

Considérant que l'usage des logiciels libres, des services en ligne loyaux et des formats ouverts sont des facteurs d'autonomie, d'émancipation et de protection et devraient à ce titre être mentionnés dans la SPIN ;

Protection des usagers

Considérant également que la souveraineté numérique n'est pas assurée et la sécurité des données personnelles n'est pas garantie dans une économie du numérique dominée par les GAFAM ;

Considérant que l'intérêt économique de ces grandes entreprises repose sur l'exploitation des données personnelles de leurs usagers, avec des conséquences déjà mesurables en matière économique, mais aussi politique comme l'a montré le scandale Cambridge Analytica ;

Considérant que le stockage (cloud) et l'hébergement (Data Center) des données personnelles, principalement, contrôlés par les États-Unis (92% des données occidentales y sont hébergées) et que le marché du cloud européen est dominé par les GAFAM (Amazon Web Service 53%, Microsoft Azure 9% et Google cloud 8%) qui ne garantissent pas une protection suffisante de ces données ;

Considérant notamment les législations extraterritoriales et plus particulièrement le Cloud Act voté en 2018 par les États-Unis obligeant les entreprises états-uniennes à transférer les données dont elles disposent sur demande des autorités américaines même lorsqu'elles sont hébergées sur le territoire français ;

Considérant que même si de plus en plus d'acteurs publics renforcent la sécurité de l'hébergement des données en créant leur propre Data Center comme l'a fait la Ville de Paris dans le 18^e arrondissement (opérationnel depuis le 28 mai 2019), l'utilisation du hardware ou d'un logiciel d'Amazon, Microsoft ou Google ne sécurise pas ces données face aux effets extraterritoriaux des législations américaines ;

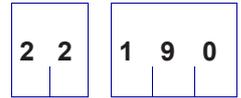
CONSEIL DU 29 NOVEMBRE 2022
10^e arrondissement

VMA10-2022-24 / 10-2022-277

Considérant que la possibilité des dérives d'usage doivent être prise en compte dans le déploiement, même expérimentale, des nouvelles technologies pouvant avoir un impact très fort en matière de respect des droits civiques ;

Le Conseil du 10^e arrondissement de Paris, sur proposition de Thomas Watanabe Vermorel, Sylvain Raifaud, Ulf Clerwall, David Delplanque, Isabelle Dumoulin, Sylvie Scherer, Léa Vasa, élu·es du groupe Les Ecologistes pour Paris 10^e, émet le vœu :

- **Que la ville de Paris présente sa politique en terme de parc informatique et procède à une étude d'impact environnemental sur son utilisation du numérique dans sa globalité : terminaux, réseaux et centres de données... ;**
- **Que la Ville de Paris accentue son soutien aux démarches visant à réduire l'impact écologique du matériel informatique, notamment par la réparation et le reconditionnement ;**
- **Que les services compétents de la Ville de Paris (notamment la Direction des Systèmes d'Informations et du Numérique) construisent ou présentent leurs protocoles visant à assurer le principe de continuité du service public en cas de cyberattaque ;**
- **Que le chiffrement des données soit garanti, qu'une information sur les grands principes d'organisation de la cybersécurité à Paris soit diffusée et qu'une campagne de prévention soit réalisée, auprès des personnels, des usager.e.s et des élu.e.s ;**
- **Que la Ville de Paris renforce les dispositifs d'aides en direction des personnes victimes d'illectronisme : personnes exclues ou en difficulté avec les usages du numérique (centres sociaux, associations qui œuvrent en matière d'inclusion numérique, dispositifs dans les Mairies d'arrondissement...)**
- **Que la Ville de Paris intègre un volet « numérique responsable », incluant l'usage des logiciels libres dans l'ensemble de ses stratégies qui impliquent, à une échelle ou une autre, l'usage du numérique et plus particulièrement la SPIN ;**
- **Que la Ville intègre un volet « numérique responsable » dans ses marchés publics, ses appels à projets et dans le cahier des charges ses subventions ;**
- **Que la Ville de Paris soutienne les alternatives aux services privatifs et centralisés, notamment en communiquant également sur Diaspora et Mastodont ;**
- **Que la ville forme et accompagne ses agents ainsi que les associations sur lesquelles elle s'appuie aux enjeux du numérique responsable ;**
- **Que la Ville de Paris s'oppose au déploiement des équipements de reconnaissance faciale sur son territoire ;**
- **Que la Ville mette en place une instance constituées d'élu·e·s du Conseil de Paris et des Conseils d'Arrondissements, avec les services compétents, pour piloter la mise en œuvre de la stratégie numérique responsable de la Ville.**



CONSEIL DU 29 NOVEMBRE 2022
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

VMA10-2022-24 / 10-2022-277

Sur proposition de Madame la Maire,

Donne un avis favorable à l'unanimité au voeu n° VMA10-2022-24

Nombre de Votants : 8

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 1

Ne prend pas part au vote : 13

**CONSEIL DU 29 NOVEMBRE 2022
10^e arrondissement**

La maire d'arrondissement

Signature



Alexandra CORDEBARD

Le secrétariat de séance

Signature :



Le secrétariat de séance